

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLANDRAUT**

Séance du vendredi 22 mars 2024

Séance ordinaire

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 18.03.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-deux mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie après convocation légale sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire.

Présents : MM. Patrick BRETEAU, Jean-François SABOY, Mmes, Nathalie ALIMY, Mireille EDOUARD, MM. Yves DEVAURAZ-CABANON, Mmes Christine CAULIE, Catherine CABROL, Mariette DUFLET.

Excusés : Aurélie ALONSO a donné procuration à Nathalie ALIMY, Cyril CHARBONNIER a donné procuration à Jean-François SABOY, Sophie ETOC a donné procuration à Patrick BRETEAU, Jean-Jacques SCHMIT a donné procuration à Mariette DUFLET

Absents : Sandra GUYOU, Damien DANJOU, Mickaël BARBE

Secrétaire de séance : Christine CAULIE

M. BRETEAU donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal du 25 janvier 2024 qui est adopté.

M. BRETEAU présente l'ordre du jour :

1. FINANCES

- 1.1 Adoption Compte de Gestion 2023 Commune
- 1.2 Compte Administratif 2023 Commune
- 1.3 Affectation de résultat 2023 Commune
- 1.4 Adoption Compte de Gestion 2023 Assainissement
- 1.5 Compte Administratif 2023 Assainissement
- 1.6 Affectation de résultat 2023 Assainissement
- 1.7 Adoption Compte de Gestion 2023 Eau
- 1.8 Compte Administratif 2023 Eau
- 1.9 Affectation de résultat 2023 Eau

2. QUESTIONS DIVERSES

1-1 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2023 du budget communal.

1-2 Compte Administratif 2023 – Commune

Mme ALIM I présente le résultat du Compte administratif 2023 de la commune reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		139 741,20		683 401,50		
Opérations de l'exercice	284 640,00	129 893,81	895 602,13	1 057 677,54		
TOTAUX	284 640,00	269 635,01	895 602,13	1 741 079,04		
Résultats de clôture	15 004,99			845 476,91		830 471,92
Restes à réaliser	88 014,00	12 000,00			76 014,00	
TOTAUX CUMULES	91 018,99			845 476,91		754 457,92

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-3 AFFECTATION DE RESULTAT 2023 - COMMUNE

Mme ALIM I propose l'affectation du résultat 2023 du budget communal et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	162 075,41	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	683 401,50	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent:	845 476,91	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	154 746,19	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	139 741,20	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	0,00	€
	déficit:	15 004,99	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		88 014,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		12 000,00	€
Solde des restes à réaliser:		76 014,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		91 018,99	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		91 018,99	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	91 018,99	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		754 457,92	€
	TOTAL (A1)	845 476,91	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté - €	R002 : excédent reporté 754 457,92 €	D001 : solde d'exécution N-1 15 004,99 €	R001 : solde d'exécution N-1 0,00 € R1068 : excédent capitalisé 91 018,99 €

1-4 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2023 du budget assainissement.

1-5 - Compte Administratif 2023 -ASSAINISSEMENT

Mme ALIMY présente le résultat du Compte administratif 2023 de l'assainissement reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		52 198,58		561 370,39		
Opérations de l'exercice	8 617,50	37 253,98	34 466,74	49 213,37		
TOTAUX	8 617,50	89 452,56	34 466,74	610 583,76		
Résultats de clôture		80 835,06		576 117,02		656 952,08
Restes à réaliser	254 650,00				254 650,00	
TOTAUX CUMULES	173 814,94			576 117,02		402 302,08

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-6 AFFECTATION DE RESULTAT 2023 - ASSAINISSEMENT

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2023 du budget assainissement et demande au conseil de se prononcer ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	14 746,63	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	561 370,39	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	576 117,02	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	28 636,48	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	52 198,58	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	80 835,06	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		254 650,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		254 650,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		173 814,94	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		0,00	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		173 814,94	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	173 814,94	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		402 302,08	€
	TOTAL (A1)	576 117,02	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002 : excédent reporté 402 302,08 €	D001 : solde d'exécution N-1 - €	R001:solde d'exécution N-1 80 835,06 € R1068:excédent capitalisé 173 814,94 €

1-7 APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick BRETEAU, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le percepteur, Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte de gestion 2023 du budget eau.

1-8 - Compte Administratif 2023 - EAU

Mme ALIMI présente le résultat du Compte administratif 2023 de l'eau reçu par tous les élus :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)	Dépenses (déficit)	Recettes (excédent)
Résultats reportés		4 853,46		21 389,70		
Opérations de l'exercice	14 207,13	38 596,00	32 226,18	30 059,84		
TOTAUX	14 207,13	43 449,46	32 226,18	51 449,54		
Résultats de clôture		29 242,33		19 223,36		48 465,69
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		29 242,33		19 223,36		48 465,69

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal sous la présidence de Mme Christine CAULIÉ :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

1-9 AFFECTATION DE RESULTAT 2023 - EAU

Mme ALIMI propose l'affectation du résultat 2023 du budget eau et demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à l'affectation du résultat de la section d'exploitation comme suit :

> Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	excédent:	0,00	€
	déficit:	2166,34	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent:	21389,70	€
	déficit:	0,00	€
Résultat de clôture à affecter: (A1)	excédent:	19223,36	€
(A2)	déficit:	0,00	€

> Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	excédent:	24388,87	€
	déficit:	0,00	€
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent:	4853,46	€
	déficit:	0,00	€
Résultat comptable cumulé	excédent:	29242,33	€
	déficit:	0,00	€
Dépenses d'investissement engagées non mandatées:		0,00	€
Recettes d'investissement restant à réaliser:		0,00	€
Solde des restes à réaliser:		0,00	€
(B) Besoin (-) réel de financement (D001):		0,00	€
Excédent (+)réel de financement (R001):		29242,33	€

> Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)		0,00	€
	SOUS TOTAL (R1068)	0,00	€
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1):		19223,36	€
	TOTAL (A1)	19223,36	€
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002):		0,00	€

> Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002:déficit reporté - €	R002:excédent reporté 19 223,36 €	D001:solde d'exécution N-1 - €	R001:solde d'exécution N-1 29 242,33 € R1068:excédent capitalisé 0,00 €

2. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 h 00.